



LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

Bordeaux, le 27 août 2020

M. le Secrétaire général,

Le Sgen-CFDT Aquitaine a été alerté à plusieurs reprises par des agents administratifs suite à l'envoi le 24 juillet 2020 de la note de service relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein des services déconcentrés de l'académie de Bordeaux.

Le Sgen-CFDT Aquitaine souhaite se faire le porte-parole des personnels qui ont pris connaissance des différentes dispositions de votre note avec au minimum de l'étonnement et le plus souvent avec déception.

Une déception à double titre car votre note de service propose à la fois une lecture a minima du décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret no 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature et une approche restrictive qui est vécue comme très pénalisante.

En effet, le décret de 2020 porte à 3 jours par semaine la possibilité de travailler à distance, votre note ferme la porte à ce progrès sans concertation avec les intéressés ou leurs représentants.

Le Sgen-CFDT Aquitaine et les agents ont bien conscience que tous les services ne peuvent pas fonctionner avec des personnels en télétravail 3 jours par semaine, mais pourquoi aligner tous les services vers le bas ? Pourquoi ne pas faire confiance aux cadres et à leurs équipes pour choisir l'organisation contextualisée la plus pertinente ?

En outre, le Sgen-CFDT Aquitaine s'étonne que les prises de position très fortes de Madame la Rectrice, dès son arrivée à Bordeaux, pour un rectorat « plus vert » et une sensibilisation militante des personnels au développement durable, ne se traduisent pas dans les faits lorsque l'occasion se présente de diminuer les déplacements grâce au télétravail 3 jours par semaine et de participer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Enfin, les décrets de 2016 et de 2020 ne disent à aucun moment que le télétravail n'est pas possible le mercredi, votre note de service exclut cette journée.

Les personnels et notamment féminins se sentent particulièrement visés par cette disposition et ont confié au Sgen-CFDT Aquitaine qu'ils le vivent comme une marque de méfiance à leur égard.

Nous vous rappelons que durant le confinement les personnels ont prouvé, si besoin était, qu'ils sont capables de télétravailler 5 jours par semaine et de rendre cela compatible avec d'hypothétiques exigences familiales.

Le Sgen-CFDT Aquitaine demande qu'une véritable concertation soit conduite sur cette thématique afin de mettre de l'humain dans cette vision technique, voire technocratique.

Le référent personnels administratifs

Marc Jardiné

Le Secrétaire général

Jean-François Bourdoncle